

Salaire de societé irlandaise

Par marine007, le 05/05/2019 à 10:20

Bonjour, j'aurais besoin de votre aide car je m'arrache les cheveux à trouver une réponse!

Une société américaine veut ouvrir une filiale en Irlande et me nommer Director (car ils ont besoin d'un Director européen selon la législation locale).

Je ne serai pas Shareholder donc dividendes non possibles.

Je me pose donc la question de savoir comment peuvent-ils me rémunérer sachant que je suis résidente française.

Il s'agira d'une rémunération variable donc pas de salaires versées mensuellement mais au fur et à mesure des profits engrangés tout au long de l'année.

- S'ils me versent un revenu je le déclare en France et paie mon IR et CSG (mais aucune cotisation sociale)- aucune retenue à la source en Irlande car convention France Irlande
- Si je souhaite cotiser a ma retraite et SECU, ils doivent me faire une fiche de paie française avec toutes les charges incombant à un salaire français ?

Merci pour votre aide!!

Par **nihilscio**, le **05/05/2019** à **10:54**

Bonjour,

Si une société américaine a décidé d'ouvrir une filiale en Irlande, ce n'est certainement pas pour être soumise à la fiscalité et aux obligations sociales françaises. Elle vous embauchera conformément à la législation irlandaise, beaucoup moins favorable aux salariés que la législation française. Pour continuer à bénéficier du régime social français, vous pouvez vous assurer auprès de la Caisse des Français de l'étranger (cfe.fr).